

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

**SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2011**

---

Présents : Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, Mme GASTON, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Bernard UTHURRY
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Eliane YTHIER
	Fabien REICHERT	à	Marie-Lyse GASTON
	Nathalie REGUEIRO	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants : Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Jean-Michel BRUGIDOU, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

**RAPPORT N°111115-04-AID**

### **FONDS DE CONCOURS CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'HERRERE ET PRECILHON**

M. MINJUZAN expose :

#### **1. Commune d'Herrère**

Dans sa séance du 28 avril 2011, le Conseil Communautaire a retenu le projet de la commune d'Herrère au titre des fonds de concours 2011.

Ce projet concernait l'aménagement de la réserve incendie de l'aérodrome.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	7 443.06
Fonds de concours	3 721.53
Part communale	3 721.53

Le montant du fonds de concours s'élève à 3 721.53 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget 2011 section investissement.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** ce rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la commune d'Herrère
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondant.

## **2. Commune de Précilhon**

Dans sa séance du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a retenu le projet de la commune de Précilhon au titre des fonds de concours 2010.

Ce projet concernait la réhabilitation et l'extension de l'école communale.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	269 439.00
Conseil Général	103 156.00
ETAT (DETR)	74 357.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	66 926.00

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget 2011 section investissement.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** ce rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la commune de Précilhon
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 novembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT